

Proposé par le Conseil Gustave St Jean  
 Seconde " Henri Godard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

Louis Jubinville  
 Maire

Jules Ledoux  
 Sec. Trésorier

Canada

Province de Québec

dist. de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de séances le 2 Janvier 1917 à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Le Secrétaire Trésorier

Après une heure d'attente et avoir constaté le défaut de quorum le Secrétaire Trésorier ajourne la séance au 8 courant et qu'avis en soit donné à tous les conseillers absents.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly comme suite à l'ajourne-  
 ment faute de quorum constaté à la séance du 2 Janvier 1917 et à l'avis donné à  
 tous les conseillers absents tenue à la Salle ordinaire des séances le 8 Janvier 1917 à

dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Henri Godard, Michel Bédoin, Raoul Labelle, Gustave St Jean et A. Labonté formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions, comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Raoul Labelle

Seconde par " Gustave St Jean

que les minutes de la séance du 4 décembre mil neuf cent seize soient acceptés et signés

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Raoul Labelle

Seconde par " Arthur Labonté

que M<sup>r</sup> Olivier Racicot soit nommé auditeur des livres de la Municipalité aux conditions précédentes.

Adopté unaniment

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Gust. St Jean

Seconde " Henri Godard

que la séance soit levée

Jules Ledoux  
 Sec. Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 district de Montréal

Municipalité du Canton Joly

Aux habitants du Canton Joly

Avis public est par les présentes donné par Jules Ledoux Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité, Président d'office à l'Élection municipale générale de la Municipalité du Canton Joly, que la mise en nomination de six conseillers municipaux et de Monsieur le Maire, aura lieu le Mercredi dix janvier mil neuf cent dix sept à la Salle Publique du Village de Labelle entre dix heures du matin et midi. Et que, si à l'expiration du délai fixé pour la présentation des candidats il y a plus que le nombre voulu des candidats à élire pour les dites charges j'ordonne que la votation se fasse le lendemain Jeudi 11 janvier 1917 de huit heures du matin à six heures du soir à la dite Salle Publique du Village de Labelle j'ai nommé par commission Monsieur Philéas Leblanc comme Secrétaire d'Élection. Donné à Labelle ce trentième jour de Décembre mil neuf cent seize.

Jules Ledoux  
 Président d'Élection

Province de Québec,

MUNICIPALITÉ D'.....

Canton Joly

Je, soussigné, Jules Ledoux, domicilié dans Labelle, étant dûment assermenté dépose et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir: Sur la façade de l'Église Catholique de la dite paroisse de Labelle et sur la façade de la Salle Publique le trentième jour du mois de Décembre mil neuf cent seize entre midi et une heure de l'après midi, et en le lisant à la porte de la dite Église, à l'issue du service divin du matin, le trentième et onzième jour de Décembre 1916, étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce deuxième jour du mois de janvier Mil neuf cent dix sept

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier  
 Président d'Élection

Canada  
 Province de Québec  
 district de Montréal

Municipalité du Canton Joly

Je soussigné Jules Ledoux Secrétaire Trésorier de la Municipalité du Canton Joly étant d'office, suivant l'article 250 du code Municipal de la Province de Québec, Président de l'Élection Municipale des Conseillers et du Maire de la dite Municipalité du Canton Joly qui aura lieu en janvier 1917 jure sur les saintes Évangiles de bien fidèlement et impartialement remplir les devoirs de cette charge et ce au meilleur de ma connaissance et de mon jugement. Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à Labelle ce trentième jour de Décembre mil neuf cent seize

Jules Ledoux  
 Président d'Élection

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Canada

## Municipalité du Canton Joly

Province de Québec  
 District de Montcalm

A une assemblée des Electeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le dixième jour de Janvier mil neuf cent dix sept à dix heures du matin à la Salle Publique de la Municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par moi Président d'Élection le trentième jour de Décembre mil neuf cent seize dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexé au présent procès verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit conseil sous la Présidence de Jules Ledoux Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité, Président d'office suivant l'article 250 du code Municipal de la Province de Québec.

Advenant l'heure de dix heures du matin le Président de l'Élection fait lire par le Secrétaire le serment d'office du Président et l'avis donné pour la présente élection, Ainsî déclare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux et comme Maire. Proposé par Messieurs Louis Jubinville et Raoul Labelle que les candidats ci dessous soient mis en nomination comme concillier de la Municipalité du Canton Joly

12.1.1917 d' Arthur Labonté cultivateur, J.B. Cedillotte cultivateur, Ulric Brossseau cultivateur, J.A. Robitaille cultivateur, Frédéric David cultivateur, Gustave Brisson cultivateur et 17.1.1917 Julien Brassard cultivateur, bulletin admis

Proposé par Messieurs Raoul Labelle et Eclephoa Phouang que M<sup>r</sup> Louis Jubinville soit mis en nomination comme maire de la Municipalité du Canton Joly.

Advenant l'heure de midi et ayant été mis en nomination pour les charges de Maire et de concillier autant de candidats qu'il y en avait à élire à l'un et à l'autre des dits charges, l'Élection est déclarée close et Monsieur le Président proclame élus par acclamations les candidats ci dessus nommés. En conséquence Monsieur Louis Jubinville est élu maire de la municipalité du canton Joly et Messieurs Arthur Labonté, J.B<sup>e</sup> Cedillotte, Ulric Brossseau, Frédéric David, Gustave Brisson et Julien Brassard sont élus concilliers locaux de la dite Municipalité.

Donné à Labelle ce dixième jour de Janvier mil neuf cent dix sept

Jules Ledoux  
 Sec. Trésorier  
 Président d'Élection.

Canada  
 Province de Québec  
 district de Montcalm

Municipalité du Canton Joly.

Je Louis Jubinville cultivateur du Canton Joly ayant été dûment élu Maire de la Municipalité du Canton Joly jure sur les saintes Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de ma capacité et de mon jugement et ainsi que Dieu me soit en aide  
 Assermenté devant moi à l'abbé

ce treizième jour de Janvier  
 mil neuf cent dix sept.

Louis Jubinville

Jules Ledoux  
 C. C. S.  
 pour le district de Montcalm.

Canada  
 Province de Québec  
 district de Montcalm

Municipalité du Canton Joly.

Je Ulric Brousseau cultivateur du canton Joly ayant été dûment élu conseiller de la Municipalité du canton Joly jure sur les saintes Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide  
 Assermenté devant moi à l'abbé

ce seizième jour de Janvier  
 mil neuf cent dix sept.

Ulric Brousseau

Jules Ledoux  
 C. C. S.  
 pour le district de Montcalm.

Canada  
 Province de Québec  
 district de Montcalm

Municipalité du Canton Joly.

Je Arthur Labonté cultivateur du Canton Joly ayant été dûment élu Conseiller de la Municipalité du Canton Joly, jure sur les saintes Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.  
 Assermenté devant moi à l'abbé

ce quinzième jour de Janvier  
 mil neuf cent dix sept.

Arthur Labonté

Jules Ledoux  
 C. C. S.  
 pour le district de Montcalm.

Canada  
 Province de Québec  
 district de Montcalm

Municipalité du Canton Joly.

Je J. B. Lédilotte cultivateur du canton Joly ayant été dûment élu conseiller de la Municipalité du Canton Joly jure sur les saintes Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide.  
 Assermenté devant moi à l'abbé

ce cinquième jour de Janvier  
 mil neuf cent dix sept.

J. B. Lédilotte

Jules Ledoux  
 C. C. S.  
 pour le district de Montcalm.

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
 District de Montcalm  
 Je Soussigné Hec Davis cultivateur du Canton Joly ayant été dûment élu Conseiller de la Municipalité du Canton Joly, jure sur les Saints Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle  
 ce cinquième jour de février  
 mil neuf cent dix sept.

Hec Davis

Jules Ledoux  
 C. C. S.  
 pour le district de Montcalm.

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
 District de Montcalm  
 Je Soussigné Gustave Brisson cultivateur du Canton Joly ayant été dûment élu Conseiller de la Municipalité du Canton Joly, jure sur les Saints Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle  
 ce cinquième jour de février  
 mil neuf cent dix sept.

Gustave Brisson

Jules Ledoux  
 C. C. S.  
 pour le district de Montcalm.

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
 District de Montcalm  
 Je Soussigné Julien Brassard cultivateur du Canton Joly, ayant été dûment élu conseiller de la Municipalité du Canton Joly, jure sur les Saints Évangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de ma connaissance et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle  
 ce cinquième jour de février  
 mil neuf cent dix sept.

Julien Brassard

Jules Ledoux  
 C. C. S.  
 pour le district de Montcalm.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec

Aux habitants du Canton Joly.

District de Montcalm

Avis public est par les présentes donné par Jules Ledoux Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité, Président <sup>d'office</sup> de l'Élection municipale du dixième jour de janvier mil neuf cent dix sept, que Monsieur Louis Fekinsville a été, par acclamation, élu maire de la Municipalité du Canton Joly et que Messieurs Arthur Labonté, J. B<sup>le</sup> Cédillotte, Ulrich Brasseur, Frédéric David, Justace Brisson et Julien Brassard ont été élus par acclamation conseillers municipaux de la dite Municipalité.

Donné à Labelle ce treizième jour de janvier mil neuf cent dix sept

Jules Ledoux  
Secr. Trésorier  
Président d'Élection

Province de Québec

Municipalité du  
Canton Joly

Je soussigné Jules Ledoux domicilié dans Labelle déclare et dit: que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en en affichant une copie à chacun des endroits suivants savoir: sur la façade de l'Église Catholique de la dite paroisse de la paroisse et sur la façade de la Salle Publique le treizième jour du mois de janvier mil neuf cent dix sept entre midi et une heure de l'après midi et en le lisant à la porte de la dite Église à l'issue du service divin du matin le quatorzième jour de janvier 1917 étant le Dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

En foi de quoi je donne ce certificat ce quinziesme jour de janvier mil neuf cent dix sept.

Jules Ledoux  
Secr. Trésorier  
Président d'Élection

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Provincia de Québec  
 districtus Montebello  
 muni

As une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances, le 5<sup>me</sup> jour de Février 1917 à 10h<sup>00</sup> du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers: Julien Brassard, Gustave Brisson, Fred. Davis, J. B<sup>te</sup> Cédillotte et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire. - M<sup>re</sup> Urie Brousseau absent.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller Fred. Davis  
 secondé par " Arthur Labonté  
 que la démission comme Inspecteurs de voirie de Messieurs J. B. Cédillotte et Gustave Brisson soient acceptées.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller Fred. Davis  
 secondé par " Arthur Labonté  
 que les minutes de la séance du 4 Janvier dernier soient acceptées & signées

Adopté unanimement.

Assemblée séance  
 tenue le 11

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
 secondé par " Julien Brassard  
 que M<sup>re</sup> Frédéric Davis soit nommé Pro Maire pour l'année 1917

Adopté unanimement

avis le 217

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
 secondé par " Julien Brassard  
 que M<sup>re</sup> Pacifique Labelle fils soit nommé Inspecteur de voirie pour le Rang A en remplacement de M<sup>re</sup> J. B. Cédillotte démissionnaire  
 que M<sup>re</sup> Auguste Brisson soit nommé Inspecteur de voirie pour le Rang G et H (M<sup>re</sup> Kinouffe) en remplacement de M<sup>re</sup> Gustave Brisson démissionnaire

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 secondé par " Gustave Brisson  
 que la proposition élaborée et fournie le 4 Décembre dernier re. le bout du lac Labelle soit maintenue comme suit: que le conseil municipal <sup>du Canton Joly</sup> veuille tout disposer à s'annexer la propriété du bout du lac Labelle des lots n<sup>os</sup> 16 à 1 du Rang 1 de la 4<sup>me</sup> ligne et des lots n<sup>os</sup> 41 à 33 du Rang A du Canton Labelle non incorporé mais conditionnellement à ce qu'ils soient rattachés à l'Eglise de la paroisse pour le prélevé et qu'ils conservent leurs chemins à leur Entretien tels qu'ils sont maintenant qu'ils se les organisent plus tard si c'est nécessaire et que tous les frais pour l'annexion soient à la charge des demandeurs

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
 secondé par " Arthur Labonté

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

- m à la S<sup>te</sup> des Blancs Ségaux par la Corporation pour 1 livre de poll  $\frac{51}{2}$
- m à J. Robillard par Victor Ségault pour inscription au registre de l'impôt pour 6 ans 0.50
- m " " Adelaud Bélanger " 0.50
- m " " Godfroid Paquette " 0.50
- m " " Wilfrid Desprez " 0.50
- 50 à Louis Jubinville par le lot 21 # pour arranger thon à la frontière 0.50

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 secondé par " " Frédéric Davis  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

*Julien Brassard*  
 Secrétaire

*Louis Jubinville*  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 district de Montréal

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances, le 5 Mars 1917 à 10h<sup>30</sup> du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session, sont présents: Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Gustave Brisson, Ulric Brousseau, J. B. Cédillotte et Arthur Labonté, formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 secondé par " Ulric Brousseau  
 que les minutes de la séance du 5 février dernier soient acceptés et signés.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
 secondé par " " J. B. Cédillotte  
 que le contrat d'Entretien d'hiver de la montée Chapleau soit mis au nom de Joseph Brousseau au lieu d'Ulric Brousseau et en et de même du contrat de la montée Brassard Rang 4<sup>e</sup>



et de la montagne Brisson, que le nom de M<sup>r</sup> Gustave Brisson Entrepreneur soit remplacé par celui de M<sup>r</sup> Joseph Brisson.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>te</sup> Cécillette  
 Secondé par " " Arthur Lalonde

Enté 2. f. f. 8  
 le 8.3.17

que le compte de M<sup>r</sup> Louis Jubinville fils pour bois de voiture et charnois dans les chemins frontiers de M<sup>r</sup> Frédéric David et André Brassard, ayant été soumis au Conseil, celui-ci le prend en considération, mais vu l'absence des deux personnes intéressées le conseil demande au Secrétaire trésorier d'écrire au plaignant le priant d'attendre à la prochaine séance pour que l'on puisse prévenir les deux Intéressés de venir à se rendre à la dite séance.

av. P. D. le 8.3.17  
 "A. B."

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 Secondé par " " Marie Brousseau

14. 8.3.17  
 Ass. 16.7.17

que les officiers ci dessous soient nommés suivant la loi  
Inspecteurs de voirie  
 Joseph Labelle en rempl<sup>t</sup> de Pacifique Labelle R<sup>g</sup> A  
 Raymond B<sup>te</sup> Abondilluz David " Joseph David  
 D. E. G. Adélant Jansham " Phéod. Bellemare.  
 " 10.3.17 " G. H. Auguste Brison " lui même.  
 " 7.5.17 " H. I Montélugoz Joseph Boivin " Fred. Larzon  
 " 29.3.17 " G. H. Chapleau Dolphis Paradis " Daniel Brousseau  
 " 13.3.17 " H. (Brisson orlean) Aug. Orlean " de lui même  
 " 16.3.17 " P. Clot fils Raymond ch. de la Chapelle " " " " " " Alfred Hugier.  
 " 25.3.17 " J. Renaud H. Lecompte " " " " " " "

Inspecteurs Agraire

Célestine Phouard en rempl<sup>t</sup> de lui même côté nord de la rivière  
 refuse P. E. Godard (remplacé par Aug. Roguin) " " " " " " "

Gardiens d'Enclos

Donat Clement en rempl<sup>t</sup> de lui même côté nord de la rivière  
 Ed. Seirigny " " " " " " "

Évaluateurs

(ass. 26.3.17) Doctie Belisle en rempl<sup>t</sup> de Pacifique Labelle Père  
 " (ass. 10.3.17) J. B<sup>te</sup> Paradis " Denis Larzon  
 " " 16.3.17) Évariste St Jean " Henri Godard

Adopté unanimement

à suivre

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller J. Brassard  
 seconde par - - - H. Brisson

que l'audition des comptes telle que présentée au Conseil soit acceptée  
 et qu'il soit payé \$50<sup>00</sup> à M<sup>r</sup> O. Racicot pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson  
 seconde par - - - J. B. Cédillotte

que Jules Ledoux soit réengagé Secrétaire Trésorier pour l'exercice 1917  
 aux conditions précédentes

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Sabonté  
 seconde par - - - Julien Brassard

que la séance soit levée

Adopté unanimement

Jules Ledoux  
 Sec. Trés.

Louis Fabriceville  
 Maire

Canada  
 Province de Québec  
 district de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly  
 tenue à la Salle ordinaire des séances le 2 Avril 1917 à 10 heures  
 du matin conformément aux dispositions du code municipale de la  
 Province de Québec. à laquelle session sont présents:

Messieurs Arthur Sabonté, J. B<sup>e</sup> Cédillotte et Julien Brassard

après une heure d'attente et avoir constaté le défaut de quorum il est

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller J. B<sup>e</sup> Cédillotte  
 seconde par - - - Arthur Sabonté

que la séance soit remise au lundi 7 mai prochain

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Sec. Trésorier

Louis Fabriceville  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
District de Pontefract  
Comté de Sabre

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances, le 7 mai 1917 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers, Julien Brassard, Gustave Brisson, Ulric Brousseau, Arthur Labonté et J. B<sup>te</sup> Cédillotte formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution, comme suit.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>te</sup> Cédillotte

Seconde par " Ulric Brousseau

que les minutes de séances de 5 Mars et 2 Avril 1917 soient acceptées et signées.  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté

Seconde par " Gustave Brisson

que M<sup>r</sup> Auguste Sigouin soit nommé Inspecteur aérarien pour la côte Sud de la Rivière en remplacement de M<sup>r</sup> P. E. Goddard.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>te</sup> Cédillotte

Seconde par " Arthur Labonté

que le conseil prend en considération la lettre de M<sup>r</sup> Wilfrid Mandet au sujet de la sortie du Rang E sur le Rang F. M<sup>r</sup> W. Mandet demandant un surintendant spécial, le conseil nomme M<sup>r</sup> Ch. Mandet à la dite charge.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave Brisson

Seconde par " Ulric Brousseau

que comme suite à la lettre de M<sup>r</sup> Louis Jubinville fils.

le conseil autorise M<sup>r</sup> le Secrétaire d'Écrire à ce Monsieur de s'adresser aux propriétaires pour sa réclamation, ou bien de faire réparer les objets brisés et de présenter s/ compte au conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>te</sup> Cédillotte

Seconde par " Julien Brassard

que le Secrétaire trésorier soit autorisé à acheter, 1 livre de rôle d'évaluation, et de feuilles volantes pour d<sup>e</sup>, 1 livre de caisse et 1 livre pour les montées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Julien Brassant  
 Secondé par M<sup>r</sup> Brousseau

que le conseil approuve entièrement la réduction faite par les habitants du Lac Labelle pour obtenir l'achèvement de la continuation du chemin sur le bord du lac Labelle tel que tracé il y a plusieurs années ce chemin étant de toute première nécessité pour sortir les colons du bout du Lac Labelle

(Adopté unanimement)

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil J. B<sup>le</sup> Cédillatte  
 Secondé par " " M<sup>r</sup> Brousseau

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés:

291	à Labouang Sévigny par la Interessés	Entretien hivers 1916-17 du Pont Boivin	4.00
794	J. Labelle	" "	8.75
514	" "	" "	35.00
5104	" "	" "	35.00
28	Fred. Langon	" "	28.00
794	" "	" "	28.00
327	Joseph Brousseau	" "	16.00
1704	" "	" "	10.00
3314	Joseph Brisson	" "	9.00
834	" "	" "	10.00
5314	" "	" "	12.00
1654	" "	" "	10.00
65	Ab. Leconte	" "	9.00
327	" "	" "	10.00
62	And. Carban	" "	12.00
834	" "	" "	0.65
3044	Jul. Brassant par la Corporation,	" "	2.50
1624	Fonds Babisson à frais	" "	3.60
544	J. Gauthier fils par la Corporation,	" Lots 11 et 15 Rang 1	0.90
1624	J. J. Lacombe	" " 4 <sup>e</sup>	0.50
1404	P. Clot fils	" " 11, 13, 14, 15 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup>	0.50
3184	P. Clot-Peu	" " 13 et 11 <sup>e</sup>	0.50
174	J. Gauthier Peu	" " 11, 14, 15 <sup>e</sup>	6.75
3044	Jul. Brassant	" " 13, 14, 15 <sup>e</sup> et 14, 15 <sup>e</sup>	1.87
3104	Roland Labelle par Wilfrid Nante	" " sa portion	0.75
534	" "	" "	3.00
3104	" "	" "	2.25
3524	" "	" "	2.25
2104	" "	" "	2.25
2224	" "	" "	2.25
3104	" "	" "	2.25
3104	" "	" "	2.25
3224	O. Gauthier par la Interessés hivers Rang 11	" " à la honte	4.00
2504	" "	" "	0.50
904	Jos. David par G. Valiquette	" " sa portion	0.25
2144	" "	" "	2.00
904	" "	" "	1.00
2064	" "	" "	1.00
3314	Jos. Brisson	" "	2.50
3044	" "	" "	1.50
3324	" "	" "	2.40
2504	" "	" "	

à l'unanimité

Suite.

644	Joseph Brisson par la Corp <sup>n</sup>	pour avoir passé la charrette à des Orban au Nord Est.	3.00 P
645	à Aug Orban par la Intérés	pour définir les cotés de la route Brisson	0.75
646	"	pour tracer et marquer les parts de cotés	3.00
647	"	par la Corporation Entretien hiver 1916-17 Prairie à Castor	20.25

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave Brisson  
 Seconde par " Ulic Brousseau.

que le conseil demande au Gouvernement les octois suivants pour nos chemins.

Montée Brassang Rang G.	X	200..
Chapleau	X	100..
Rang J	obtenue	300..
Rang I	obtenue	100.. X
Coté 36-37-38 Rang H	"	100.. X
24-25 Rang H	X	100..
Chemin Prairie à Castor.		200..

Proposé en amendement par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte  
 Seconde " " Arthur Labonté

de ne pas demander d'octois pour le chemin de la Prairie à Castor  
 ont voté pour l'amendement. Messieurs J. B. Cédillotte et Arthur Labonté  
 ont voté par la négative. Messieurs Gustave Brisson et Ulic Brousseau  
 à l'unanimité de voix. Monsieur le Maire donne son vote en faveur de l'amendement.  
 En conséquence la proposition en amendement est adoptée.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
 Seconde par " J. B. Cédillotte

que le conseil autorise le Secrétaire Trésorier d'écrire à l'Honorable Ministre  
 de la Colonisation pour demander que la Paroisse n'ait pas à sa  
 charge l'entretien du chemin de la Prairie à Castor qui est très court  
 tous les ans la paroisse du Canton Joly ayant à cet endroit deux  
 chemins parallèles et peut distants l'un de l'autre à l'entretien, l'un des deux  
 (l'ancien chemin) étant suffisant pour le trafic de la Paroisse du  
 Canton Joly et de la réserve.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
 Seconde par " Gustave Brisson

que le conseil du Canton Joly donne ordre au Secrétaire Trésorier de donner  
 avis à la porte de l'église qu'un règlement sera passé à la prochaine  
 séance pour percevoir une taxe de 1¢ dans la # pour rembourser les dépenses  
 au 31 Décembre 1916

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller J. B. Cidillotte  
 secondé par M<sup>r</sup> Brousseau  
 que le nom de Aug. Brinon pour la partie des lots n<sup>o</sup> 14 et n<sup>o</sup> 15 Rang G du bord de la rue  
 jusqu'à y compris le chemin de Roi soit remplacé au Role d'Évaluation par celui  
 de M<sup>r</sup>

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Laboude  
 secondé par Gustave Brisson  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Julien Ledoux  
 Sec. - Brousseau

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
 District de Montcalm  
 Comté de Bellefleur

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à  
 la salle ordinaire le 5 juin 1917 à 10 heures du matin, conformément  
 aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle  
 session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et  
 Messieurs les Conseillers Julien Brassau et Fred. David.

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté il est

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Fred. David  
 secondé par -" - Julien Brassau

ass. domiciliés

que la séance soit ajournée au terme de juillet

Adopté unanimement

Julien Ledoux  
 Sec. - Brousseau

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
District Montcalm  
Canton Sabell  
Municipalité

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly, convoquée d'urgence tenue à la salle ordinaire des séances, le 12 juin 1917, à 10 h<sup>30</sup> du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers, Julien Brassard, Fred. David, Ulric Brousseau, Arthur Lalonde et J. B<sup>te</sup> Cédillotte formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>re</sup> le Conseiller Fred. David

Seconde par " " J. B. Cédillotte

que M<sup>re</sup> Louis Jubinville soit autorisé à voir M<sup>re</sup> l'avocat Delage à propos de l'avis donné par M<sup>re</sup> P. E. Forget au sujet de la Prairie de Castor et autres questions à propos de ce chemin, qu'en même temps le conseil nomme M<sup>re</sup> Julien Brassard, J. B. Cédillotte et Louis Jubinville pour aller examiner le chemin en question et faire rapport au Conseil Vendredi prochain après midi à 15 ct  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>re</sup> le conseiller J. B. Cédillotte

Seconde par " " Ulric Brousseau

que la lettre au Ministre de la Colonisation telle que lue au Conseil par le Sec<sup>re</sup> G. B. G. et reproduite ci-dessous soit approuvée et envoyée de suite

Adopté unanimement.

Le 12.6.17 Au S<sup>re</sup> Honorable Ministre de la Colonisation, Québec.

Monsieur le Ministre.

Je suis chargé par le Conseil de la Municipalité du Canton Joly de vous demander à ce que l'entretien du chemin de la Prairie de Castor situé dans les limites de la Paroisse du Canton Joly ne soit plus à la charge de la dite Paroisse - Ce chemin est le trait d'union entre la Municipalité de la Mineuse et le Village de Sabell et toute parcou duquel il n'y a aucune construction quelconque ni habitations et habitans de la Paroisse et son entretien est très coûteux et au dessus des forces de la Municipalité du Canton Joly surtout que la Paroisse a depuis trois ans et demeurant les habitans de la Paroisse, un chemin presque parallèle à celui de la Prairie de Castor et très peu distant l'un de l'autre, le vieux chemin étant suffisant pour le trafic de la Paroisse du Canton Joly et de la Mineuse.

Je suis espérer que vous porterez une attention spéciale à la demande de la Paroisse du Canton Joly et dans l'attente de recevoir de vos nouvelles à ce sujet. Je suis

Respectueux le Conseiller Arthur Lalonde

Seconde par " " U. Brousseau

que la séance soit ajournée à Vendredi 15 ct après midi

Louis Jubinville

Adopté unanimement

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session spéciale du conseil municipal du canton Joly comme district de Montcalm suite à l'ajournement en séance du 12 courant tenu à la salle Comte Labellie. ordinaire des séances le 15 juin 1917 à 2 heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec. à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Fred. David, Ulric Brousseau, Arthur Labonté et J. B<sup>te</sup> Ledillette formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M<sup>re</sup> le conseiller Julien Brassard  
 Secondé par " " Ulric Brousseau

que : après avoir eu connaissance du rapport de la consultation, prise par M<sup>re</sup> L. Jubinville auprès de M<sup>la</sup> A. Delage le conseil décide de faire réparer le chemin de la Prairie de Castor aux endroits les plus dangereux et aussi de faire une requête signée par tous les contribuables de la Paroisse du Canton Joly demandant au Gouvernement la fermeture du dit chemin de la Prairie de Castor ou tout au moins que la Paroisse soit détaché de son entretien lequel peut coûter environ 2 à 300<sup>00</sup> annuellement l'hiver et l'été. et ou que la Paroisse a un autre chemin suffisant pour le trafic de la Rivière et de la Paroisse du Canton Joly, lequel est par lui même déjà très onéreux d'entretien pour les Intéressés. et de plus le conseil donne ordre à l'Inspecteur de voirie Anfr. Orban d'avoir à faire les travaux de réparation les plus urgents de suite

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>re</sup> le conseiller Arthur Labonté

Secondé par " " Fred. David

que la séance soit ajournée au 3 juillet prochain

Adopté unanimement

Jules Ledoux  
 Secrétaire Général

Louis Jubinville  
 Maire



Canada

Municipalité du Canton Joly.

Commiss. Québec  
district de Pontrevel

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le 3 juillet 1917 à 10 $\frac{1}{2}$  heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers, Julien Brassard, Fred David, Mlle Brousseau, J. B. Cédillotte formant quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil J. B. Cédillotte

Seconde par " Mlle Brousseau

que les minutes des séances des 7 mai - 5, 12 et 15 juin demeuré soient acceptés et signés.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Julien Brassard

Seconde par " Fred David

que après lecture de l'avis public et du certificat de publication de cet avis donné par le Secrétaire Trésorier le 26 Mai 1917 au sujet de la Taxe municipale de 1917 Le Règlement n<sup>o</sup> 38 tel que ci dessous soit homologué et signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Règlement n<sup>o</sup> 38

Fixant le taux de la Taxe municipale pour 1917.

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de Séances le 3 juillet 1917 à 10 $\frac{1}{2}$  heures du matin, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Fred David, Mlle Brousseau et J. B. Cédillotte.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseil Julien Brassard

Seconde par " Fred David.

et résolu unanimement que le règlement ci après soit homologué: Attendu qu'à une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue le 7 mai 1917 une résolution a été passée autorisant le Secrétaire de cette Municipalité à préparer un règlement concernant le taux de la Taxe municipale pour l'année 1917 et à donner avis public en conséquence.

Attendu qu'un avis public a été donné à cet effet et que tel avis public et le certificat de publication de cet avis ont été lus au Conseil.

Attendu que le Conseil a pris la dite résolution en considération  
Attendu qu'il est nécessaire que la somme de quatre cent soixante  
deux dollars et cinquante deux centimes soit prélevée par cotisation  
ou par voie de taxe directe sur les biens imposables de la  
Municipalité de Canton Joly pour recouvrer les dépenses de l'année  
finissant le 31 Décembre 1916 savoir:

Loyer de la Salle Publique	30.00
Travaux de chemin	340.22
Salaires du Secrétaire	75.00
Intérêt	88.37
Audition	5.00
Election	6.50
Depenses diverses.	17.43
	<u>462.52</u>

Après délibération, il est ordonné et statué par règlement  
du Conseil et le Conseil ordonne par règlement ce qui suit:  
qu'afin de recouvrer la somme de quatre cent soixante deux dollars  
et cinquante deux centimes sus par la Corporation pour les causes  
et raisons ci-dessus, une taxe ou imposition de une piastre dans  
chaque cent piastres de la valeur cotée des biens imposables de la  
Municipalité de Canton Joly soit par les présentes imposée et devra  
être prélevée à la manière voulue par la loi et que le Secrétaire du  
Conseil au bureau duquel la dite somme de 462.52 a été cotée et  
collectée comme sus dit sera tenu et payable, sera tenu de faire  
un rôle de perception aux fins de prélever par voie de taxation  
directe la cotisation imposée par les présentes aussitôt après  
la publication du présent règlement.

Donné à Labelle ce troisième jour de juillet mil neuf cent dix-sept  
signé Jules Ledoux  
Secr. Général

signé Louis Dubouché  
Président  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Ledillette  
secondé par " " Ulysse Brousseau  
que l'Inspecteur Pierre Clot fils soit autorisé à dépenser  
\$ 30<sup>00</sup> dans la fontaine du Rang J  
" 10<sup>00</sup> dans la fontaine Pastora

et en ce qui concerne le pont St. Labelle qui est en très mauvais état  
le Conseil autorise l'Inspecteur Clot à réparer de suite ce qui est le plus urgent  
et charge en même temps M<sup>r</sup> Fred David à réparer plus sérieusement le dit pont  
la semaine prochaine au meilleur des intérêts de la Corporation

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
 secondé par " " J. B. Cédillotte

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

135 <sup>+</sup>	à	Telephon Lafontaine	par la font. Brisson. orban - 2 jours d'ouvrage le 23.5.17	3.00
83 <sup>+</sup>				
50 <sup>+</sup>	à	Louis Jubinville	" " "	3.00
83 <sup>+</sup>				
50 <sup>+</sup>	à	"	repari font - le 13.6.17	0.50
83 <sup>+</sup>				
50 <sup>+</sup>	à	"	" " " le 16.6.17	1.00
83 <sup>+</sup>				
63 <sup>+</sup>	à	Alfred Gingras	par la C <sup>o</sup> Entretien d'hiver lot 21 I	2.40
mm				
244 <sup>+</sup>		"	par Ant. Saboude " 23 "	3.45
45 <sup>+</sup>		"	par Als. Gingras " 24 "	3.08
mm		"	par la C <sup>o</sup> " 26 " (Laurière)	2.40
26 <sup>+</sup>		"	par Charles Martin " 27 "	3.08
197 <sup>+</sup>		"	par Eln. Saboude " 25 " 16.89	2.48

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Fred. David  
 secondé par " " M<sup>r</sup> Brousseau

que le conseil donne à M<sup>r</sup> Charles Martin Piv le pâturage du lot n<sup>o</sup> 26 Rang I à charge de l'entretien du chemin et si M<sup>r</sup> Martin fait de la clôture il pourra l'enlever dans le cas où ce lot serait vendu par le Gouvernement.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
 secondé par " " Fred. David.

que le conseil donne à M<sup>r</sup> L. Gauthier fils le soin des lots des Gagnons à charge d'entretenir les chemins.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller J. B. Cédillotte  
 secondé par " " Julien Brassard

qu'en considération de la requête de M<sup>r</sup> Wilfrid Hautel demandant un surintendant spécial au sujet de la sortie du Rang E, le conseil nomme à cette fonction M<sup>r</sup> Charles Martin Piv. ici présent et acceptant.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller M<sup>r</sup> Brousseau  
 secondé par " " Fred. David.

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Lévesque  
 Sec. G<sup>m</sup>

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec  
District de Montcalm  
Comté Labelle

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances, le 13 Août 1917 à 10 1/2 heures du matin comme suite à l'ajournement fait de quorum en date du 6 Courant et avis donné aux conseillers absents, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec. à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Gustave Brisson, Fred. David, Arthur Labonté, J. B. Ledillotte et Ulric Breusseau formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.  
Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David,  
Seconde par " " J. B. Ledillotte  
que les minutes de la séance du 3 juillet dernier soient acceptés et signés et adoptés unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard.  
Seconde par " " Fred. David  
que le procès verbal du surintendant spécial M<sup>r</sup> Charles Martin au sujet de la sortie du Rang E. tel que lu au conseil et reproduit ci-dessous, soit homologué sauf que le conseil décide que les travaux d'ouverture du chemin soient exécutés cet automne vers le 15 Octobre sous la juridiction de l'Inspecteur de voirie comme stipulé au procès verbal.

Municipalité du Canton Joly

Canada

Province de Québec  
District de Montcalm

Procès verbal du Surintendant spécial Charles Martin pour dresser un procès verbal au sujet de la sortie du Rang E. sur le Rang F du Canton Joly.

Je, Charles Martin ayant été à une session régulière du Conseil du Canton Joly en date du 3 juillet 1917, nommé surintendant spécial pour, sur l'ordre du Conseil agir et faire un procès verbal au sujet de la sortie du Rang E sur le Rang F du Canton Joly, ai l'honneur de faire rapport que j'ai prêté le serment voulu par la loi et que j'ai donné le septième jour de juillet 1917, sous ma signature en ma qualité de surintendant spécial, avis public affiché et lu à la porte de l'église Paroissiale de Labelle et que par ce dit avis j'ai convoqué une assemblée des personnes intéressées et de celles qui peuvent être déclarés intéressés au dit chemin pour être tenue le 9 juillet 1917 à 10 heures du matin au chemin de M<sup>r</sup> Wilfrid Kambe que conformément à l'avis sus mentionné j'ai, aux dits dates et lieu donné audience et tenu la dite assemblée à laquelle étaient présents M<sup>r</sup> W. Kautel, Raoul Labelle et Pierre Roblin

Après avoir entendu et noté les raisons et renseignements donnés par les personnes présentes et m'être rendu avec elles sur les lieux j'ai, en conséquence, dressé le procès verbal suivant savoir:

Qu'une route soit ouverte à partir du chemin de fer du C.P.R. au point nord-est du lot n° 35 du Rang F du Canton Joly, longeant la ligne qui sépare le susdit lot 35 du Rang F, des lots 7 et 8 du Rang D, jusqu'au chemin de fer actuellement existant et aboutissant à proximité de l'école publique n° 4. Cette route aura vingt six (26) pieds de largeur et une clôture à l'autre, mais la largeur de roulement n'aura pas plus de quinze pieds de largeur (ce qui peut amener un bon roulement) avec embase de chaque côté d'une profondeur et longueur suffisante pour reculer les eaux, tant du chemin que des terrains avoisinants. Les clôtures de chaque côté de la route seront en fil de fer à l'épreuve des animaux avec cinq fils et poteaux en cèdre de six en six pieds de distance l'un de l'autre. Un côté de cette route sera clôturé par les 3 intéressés des lots n° 7 et 8 du Rang D et 35 du Rang F. L'autre côté de la clôture ainsi que les travaux de confort, et d'entretien de la dite route seront à la charge de tous les Intéressés de la Montie Millfours actuellement existante au prorata de la superficie de leur terre.

La C<sup>ie</sup> du C.P.R. devra construire une traversée publique sur la voie du chemin de fer, c'est à dire ponter la voie pour faciliter l'accès au roulement et établir de chaque côté du chemin des obstacles en bois pour empêcher les animaux de franchir la track comme cela se pratique généralement aux passages publics traversant ses lignes de chemin de fer.

La construction de la deuxième moitié de la clôture sera faite sous la juridiction et la surveillance de l'Inspecteur de l'arrondissement, après avoir été vendue préalablement aux enchères publiques sur les lieux aux date et heure fixées ultérieurement par un avis public, légalement donné à la porte de l'église.

La confection de la route ainsi que son entretien seront faits par les Intéressés ou leurs représentants au prorata de la superficie de leur terrain suivant le rôle d'évaluation, actuellement en force, de la Municipalité du Canton Joly.

Les travaux ci dessus mentionnés devront être finis au plus tard le premier Juin 1918 et si le nouveau chemin n'est pas fait cette année l'entretien d'hiver du chemin actuellement existant sera à la charge des Intéressés dont ci dessous la liste.

La route ci dessus ordonnée sera à la charge des Intéressés susdits après l'homologation du présent procès verbal.

Liste des Intéressés à la route objet du présent procès verbal.

44 X	Dame V <sup>e</sup> St. Millfours.	lot n° 4 Rang D	100 acs
202 X	José Millfours	5 "	80 "

			Repat.	
4X	Boernida Labelle fils	lot n° 6 Rang D.	180	
53X	Wilfrid Hautel	" 7 "	76	ave
247X	Pierre Robin	" 8 "	61	"
10X	Hami las milgour	" 9 "	59	"
311X	Raouc Labelle	" 10 "	54	"
511X	"	" 35 " F.	38	"
47X	Hami las Lavallée	" 36 "	71	"
47X	"	" 37 "	96	"
222X	Rector Valtouette	" 38 "	108	"
5X	Lehop. Bellemare	" 40 "	128	"
53X	Wilfrid Hautel	" 35 " E.	213	"
311X	Adelard Dauphin	" 39 " F.	82	"
			122	"

H. Labelle fils  
 P. de réclamation pour mes honoraires de déplacement, avis & confection  
 du procès verbal ci dessus, soixante et quinze centim par lot  
 payables par les Intéressés.

Fait et signé à Labelle ce Vingt six juillet mil neuf cent dix sept  
 Signé Charles Martin  
 Déposé au bureau du Conseil Municipal du Canton Joly ce  
 Vingt sixième jour de juillet mil neuf cent dix sept.  
 Signé Charles Martin  
 Surintendant spécial.  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 secondé par " " Fred. David  
 qui à la requête de M<sup>r</sup> P. E. Forget et aux frais d'icelui et de M<sup>r</sup> J. de S. Bastien,  
 M<sup>r</sup> Jules Brassard soit nommé surintendant spécial pour dresser un procès verbal  
 pour donner à M<sup>r</sup> P. E. Forget sa frontière sur le chemin de la Prairie  
 de Castor, et pour fermer l'ancien chemin depuis la Prairie de Castor  
 à l'emplacement de M<sup>r</sup> Louis Julinville Ancienement nap. Ordeigny  
 Adopté

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 secondé par " " Alric Brousseau  
 que les Comptes ci dessous soient acceptés et payés:

Par la Corporation pour répar. le pont de H. Labelle Rang J

247X	à Fred. David Père -	\$ 9.40	
P.	à Fred. David fils	10.20	
P.	à Fred. Mayer	7.30	
207X	M <sup>r</sup> Nap. David fils	7.30	34.00
	Par la Corporation		
	pour l'achat de batises et joints		12.00

Par la Corporation à Louis Gauthier fil.			
bravoamp dans le monté du Rang J		4.50	
" " " " " " " " " "	frontière lot 13 i	5.00	
" " " " " " " " " "	Paston	9.00	
" " " " " " " " " "	abs. Côte	18.00	
" " " " " " " " " "	Pinay	<u>6.00</u>	42.50
97# à Louis Gauthier Pén	bravoamp frontière Paston		4.00
112# à Julien Brassau	" " " " " " " " " "		6.00
146# à Henri Brassau	" " " " " " " " " "		6.00
Par la Corporation Reparation chemin Prairie de Coster			
311# à Pierre Saindoy		6.00	
321# à Jos. Saindoy		5.00	
329# à Abondius Sigouin		5.00	
329# à Arthur Sigouin		5.00	
62# à Aug. Orban		4.00	
68# à St. Drouin		<u>2.75</u>	27.75
Par la Corporation Reparation chemin lots 24, 25, 26			
311# à Pierre Saindoy		1.00	
321# à Jos. Saindoy		1.00	
329# à Abondius Sigouin		1.00	
62# à Aug. Orban		1.00	
68# à St. Drouin		<u>1.00</u>	5.00
Par la Monté Brisson Orban			
311# à Pierre Saindoy		2.00	
321# à Jos. Saindoy		2.00	
329# à Abondius Sigouin		2.00	
329# à Arthur Sigouin		1.00	
62# à Aug. Orban		3.00	
68# à St. Drouin		2.78	
80# à S. Jubinville		<u>1.15</u>	13.93

Adopté unanimement

Propose par M<sup>rs</sup> le Conseil Fred. David  
 Secondé par " Jules Brassau  
 que la séance soit ajournée au lundi 20<sup>e</sup> à 10 h<sup>rs</sup> du matin

Adopté unanimement.

appelés en  
 séance P.C.  
 le 15.8.17

Jules Ledoux  
 Sec. Général

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton JolyProvince de Québec  
district de Montcalm,  
Comté de Bellefleur.

À une session générale du Conseil Municipalité du Canton Joly comme suit à l'ajournement en séance du 13<sup>e</sup> tenue à la salle ordinaire de Séances le 20 août 1947 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Julienville et Messieurs les conseillers Julien Brassard et Ulysse Brousseau et Arthur Saboni formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Ulysse Brousseau

Secondé par " Julien Brassard

que les minutes de la séance du 13 courant soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Saboni

Secondé par " Julien Brassard

que M<sup>r</sup> P.-E. Godard soit nommé conducteur des travaux à faire dans le Rang # lots 36, 37 et 38 suivant octroi de gouvernement H.E. 691 \$100<sup>00</sup>

que M<sup>r</sup> Charles Martin soit nommé conducteur des travaux à faire dans

le Rang # lots 41 à 44 suivant octroi de gouvernement H.E. 690 \$100<sup>00</sup>

et que Monsieur le Maire voie avec les conducteurs ci-dessus nommés

les travaux qui il y avait à faire pour employer le plus utilement possible les octrois obtenus.

Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le conseiller Julien Brassard

Secondé par " Ulysse Brousseau

que le rôle d'évaluation dressé par Messieurs les évaluateurs, Dorothée Belisle, Évariste St-Jean et J. B. Paradis soit homologué, sauf les changements ci-dessous

X	n° 39	Julien Brassard	porter l'évaluation de	650 à 600 <sup>00</sup>
X	n° 40	Henri Brassard	"	de 680 à 730 <sup>00</sup>
X	n° 64	Alphonse Belanger fil	"	de 370 à 430 <sup>00</sup>
X	n° 124	Thomas Saboni	"	de 110 à 100 <sup>00</sup>
X	n° 125	Charles Martin	"	de 275 à 325.00

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Arthur Saboni

Secondé par " Ulysse Brousseau

que, en cas où un acheteur se présenterait pour acheter le lot appartenant à la corporation du Canton Joly, le Comité autorise Monsieur le Maire et le Secrétaire Trésorier en leur qualité respective à passer les contrats au mieux des Intérêts de la Municipalité.

Adopté unanimement.



Proposé par <sup>N<sup>o</sup></sup> le conseiller Arthur Labonte  
 secondé par " Julien Brassard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Julien Brassard  
 Secrétaire

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue  
 District de Montcalm à la Salle ordinaire des séances le 4 Septembre 1917 à 10 heures du matin  
 Comté de Labelle. conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de  
 Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire  
 Louis Jubinville et <sup>N<sup>o</sup></sup> le conseiller Gustave Brisson  
 à près une heure d'attente le défaut de quorum ayant été  
 constaté la séance est ajournée au Lundi 1<sup>er</sup> Octobre 1917  
 et qu'avis en soit donné aux conseillers absents.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly  
 District de Montcalm tenue à la salle ordinaire des séances le 1<sup>er</sup> Octobre 1917 à 10 heures  
 Comté de Labelle du matin conformément aux dispositions du code Municipal  
 de la Province de Québec. à laquelle session sont présents:  
 Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers  
 Julien Brassard, Gustave Brisson, J. B. Cédillotte et Ulric Brousseau  
 formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire  
 Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne  
 par résolution comme suit:  
 Proposé par <sup>N<sup>o</sup></sup> le conseiller J. B. Cédillotte  
 secondé par " Gustave Brisson  
 que les minutes de la séance du 20 Août dernier soient  
 acceptées et signées

Adopté unanimement.

à suivre.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
 Secondé par ——— J. B<sup>te</sup> Cédillette

que le Secrétaire-Trésorier réponde à la lettre de Monsieur le Ministre de la Colonisation, en date du 24 Aout dernier n<sup>o</sup> 2/10/16 pour lui demander de plus amples explications sur le contenu de sa lettre re "la Prairie de Castor" parceque nous pourrions mal interpréter les articles du nouveau code.

fait le 2.10.17

En attendant le conseil décide de mettre à chaque bout du chemin de la Prairie de Castor des pancartes indiquant que ce chemin n'est pas un chemin municipal et que tout qui s'en sert le fait à ses risques et péril, et que ces pancartes une fois terminées soient placés par le Inspecteur de voirie.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Uric Brousseau  
 Secondé par ——— Julien Brassard

de donner avis à tous les Inspecteurs de voirie d'avoir à faire un examen sérieux de tous les chemins sous leur juridiction et de les faire mettre en bon état spécialement la Route Brissau - Orban et les frontières des lots y intéressés et les deux chemins du bord du Lac Labelle et en l'urgence de donner ordre à l'Inspecteur Auguste Orban d'avoir à réparer un pontage dangereux dans la Prairie de Castor

fait le 2.10.17

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller J. B<sup>te</sup> Cédillette  
 Secondé par ——— Uric Brousseau

que la démission de M<sup>r</sup> Adelaug Dauphin comme Inspecteur de Voirie pour les Rang D. E. F. soit acceptée et qu'il soit remplacé par M<sup>r</sup> Raoul Labelle ici présent qui accepte et est assermenté séance tenante

X

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson  
 Secondé par ——— Julien Brassard

que le procès verbal dressé par le Surintendant spécial M<sup>r</sup> Charles Martin concernant la sortie du Rang E sur le Rang F. homologué en séance du 13 Aout dernier soit annulé en ce sens que les clôtures soient faites de suite avec les travaux d'ouverture du chemin, qu'avis de la Vente de ces clôtures soit donné le Dimanche 7 Comant pour être vendus le Mardi 16 de ce mois sur les lieux par le Inspecteur de voirie et adjugé au plus bas enchérisseurs ayant les garanties suffisantes pour l'exécution de ces travaux, et de donner avis à la C<sup>o</sup> du C.P.R. d'avoir à faire immédiatement les travaux qui lui incombent suivant le procès verbal

avis  
 fait le 6.10.17

avis le 4.10.17

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>le</sup> Cédillotte  
 seconde par " " Ulric Brousseau

que le rôle d'évaluation soit modifié comme suit.

- \* Remplacer le nom de M<sup>r</sup> L. H. Bellemare par celui de M<sup>r</sup> Jos. Miljora-Nauhel pour le lot 40 F<sup>r</sup>.
- \* " " M<sup>r</sup> Bel. Lafontaine " de Dame Cordelia Lenoir pour une de ses maisons
- \* que l'évaluation de Dame Cordelia Lenoir soit portée à 25<sup>00</sup> pour le terrain et 75<sup>00</sup> pour le bâtiment
- \* " " de M<sup>r</sup> Bel. Lafontaine soit réduite de 100<sup>00</sup> sur les Bâtimens.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 seconde par " " J. B<sup>le</sup> Cédillotte

que les comptes ci dessous soient acceptés et payés.

332 F <sup>r</sup>	à M <sup>r</sup> P. E. Forget par la Corporation pour bris de voiture dans la Prairie de Cantor	# 5 <sup>75</sup>	
164 F <sup>r</sup>	Par la Intérêts de la Montée Brassard Rang G.		
318 F <sup>r</sup>	à Auguste Brisson travaux été 1917	4 jours <sup>6.00</sup> seul - 1/2 jour <sup>1.12</sup> avec cheval	7.12
331 F <sup>r</sup>	à Gustave " fils	2 jours 1/2 jour	3.75
331 F <sup>r</sup>	à Damien " fils	2 "	2.00
303 F <sup>r</sup>	à Alph. Bélanger fils	2 "	3.00
302 F <sup>r</sup>	à nap. Hélina	2 "	3.00
311 F <sup>r</sup>	à Jos. Saindon fils	2 "	3.00
311 F <sup>r</sup>	à Pierre " "	2 "	3.00
311 F <sup>r</sup>	à Jos. " Père	1/2 "	0.75
328 F <sup>r</sup>	à Alcide Boissy	2 "	3.00
331 F <sup>r</sup>	à Gustave Brisson Père	1 "	1.50
			<u>31.12</u>
	Par la Corporation Lot n <sup>o</sup> 16 Rang H.		
318 F <sup>r</sup>	à Auguste Brisson travaux été 1917	1 1/2 jour	4.50
318 F <sup>r</sup>	à Charles Boissy " "	" "	4.50
			9.00
	Par les Intérêts Montée Rang H.		
313 F <sup>r</sup>	à Auguste Brisson travaux été 1917	1/2 jour	0.75
325 F <sup>r</sup>	à Charles Boissy " "	1/2 jour avec cheval	1.12
			<u>1.87</u>

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>le</sup> Cédillotte  
 seconde par " " Ulric Brousseau

que le conseil autorise le Secrétaire Trésorier à payer à M<sup>r</sup> Jos. Saindon la Balance de la cloture qu'il a faite dans la Montée Brisson # 20<sup>00</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>le</sup> Cédillotte  
 seconde par " " Ulric Brousseau

que le Secrétaire Trésorier écrive à M<sup>r</sup> Aug. Orban que comme convenu précédemment il ait à faire payer par M<sup>r</sup> P. E. Forget la part de Cloture qui a été faite pour son compte. si non il aura à la payer lui même.

Adopté unanimement.

fait //

fait le 2.10.17

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave Brisson  
 secondé par " " Julien Brassard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux  
 Secrétaire Trésorier

Louis Jubinville  
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
 district de Montebello  
 A une session générale du conseil Municipal du Canton Joly  
 tenue à la Salle ordinaire des Séances le 5<sup>e</sup> novembre 1917 à  
 10 h<sup>30</sup> du matin conformément aux dispositions du Code Municipal  
 de la Province de Québec, à laquelle session sont présents:  
 Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers  
 Fred. David, Arthur Labonté et J. B<sup>e</sup> Cédillotte formant  
 quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne  
 par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
 secondé par " " Fred. David

que les minutes de la Séance du 1<sup>er</sup> Octobre soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
 secondé par " " Arthur Labonté

que l'Inspecteur de voirie Raoul Labelle soit autorisé à arranger  
 le pont de sortie de M<sup>r</sup> W. Nantel chez M<sup>r</sup> R. Labelle pour qu'il puisse  
 sortir convenablement et ce à la charge de la Municipalité  
 et que le Secrétaire-Trésorier donne un nouvel avis à la C<sup>ie</sup> du C.P.R.  
 d'avoir à faire son crossing de suite.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>e</sup> Cédillotte  
 secondé par " " Fred. David

que le compte de la nouvelle fontaine d'Ilfours présenté par l'Inspecteur  
 de Voirie Raoul Labelle soit accepté et reparté par le Secrétaire-Trésorier  
 entre tous les Intéressés à la dite fontaine

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B<sup>e</sup> Cédillotte  
 secondé par " " Arthur Labonté

que Monsieur le Maire et le Secrétaire-Trésorier en leur qualité respective  
 soient autorisés à renouveler les billets promissaires dû par la Corporation

à leur échéance et suivant le désir des prêteurs.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller J. B. Cédillets  
 seconde par " Fred David

que les lots 20. 21 Rang II soient vendus au conseil de comite pour  
 leurs 2<sup>es</sup>

Adopté unanimement.

M<sup>r</sup> Raoul Labelle demandant une clôture neuve sur le bord du Lac  
 Labelle sur toute la longueur du Lot n<sup>o</sup> 22 Rang II et qu'avis soit  
 donné à l'Inspecteur de voirie d'aller mesurer cette clôture pour en  
 faire la Répartition, et qu'avis soit donné également à tous les Intéressés  
 d'avoir à faire leur part de clôture au printemps.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Fred. David  
 seconde par " Arth. Labarthe

que la séance soit levée

*Jules Pedoux*  
 pour le conseil

Adopté unanimement.  
 Louis Jubinville  
 Maire

Montant du Coût de la nouvelle Route d'Ilfours  
 ont travaillé.

				Repartition	Idy.°	net
297# Pierre Robin	10h	2.00	7.40	V <sup>o</sup> d. Ilfours. lot 4 D.	100 acc. 44#	3.28 2.74
53# Annele Nantel	10h	2.00		for. Ilfours	5 " 80	202# 2.62 2.20
311# Mag. Labelle	7h	1.40		born. Labelle	6 " 76	4# 2.50 2.06
311# Yvon Labelle	10h 2chx	4.00		W. Nantel	7 " 61	53# 2.00 1.68
311# Kamel Labelle	10h	2.00		P. Robin	8 " 59	297# 1.97 1.62
47# Hector Lavallee	9h.	1.80		St. Ilfours	9 " 54	10# 1.77 1.48
52# P. Ilfours, Nantel	9h.	1.80		Raoul Labelle	10 " 38	311# 1.25 1.04
52# H. " "	7h	1.00		"	35# 72	311# 2.35 1.98
4# born. Labelle	8 1/2	1.70		P. Lavallee	36.37, 204	47# 6.69 5.60
10# Stan. Ilfours	3 1/2	0.70		Hect. Valiquette	38 " 128	222# 4.20 3.50
10# Ron. " "	8 1/2	1.70	Adel. Dauphin	39 " 127	312# 4.00 3.34	
202# G. Labelle (for. Ilfours)	8 1/2 1ch.	2.55	J. Ilfours Nantel	40 " 213	52# 7.00 5.84	
44# C. Ilfours (V <sup>o</sup> d. Ilfours)	8 1/2 1ch.	2.55	W. Nantel	35E 82	53# 2.69 2.21	
Pont 297# Pierre Robin	1 cède	0.50		1289	# 42.32 35.32	
311# Kamel Labelle	337' bois et chaux	6.82				
311# " "	7h	1.40				
311# Mag. Labelle	7h.	1.40				
					10.12	
					35.32	
					7.00	
					42.32	

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec  
District de Jolys  
Comté de Lotbinière  
une  
A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 Décembre 1917 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers: Julien Brassard - Gustave Brisson - Fred David - Ant. Labonté - Ulysse Brousseau et J. B<sup>te</sup> Cédillotte formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par 1<sup>er</sup> le Conseiller L. Brisson

Secondé par J. B. Cédillotte

que les minutes de la séance du 5 novembre 1917 soient acceptées et signées et adoptées unanimement

Proposé par 1<sup>er</sup> le Conseiller Fred. David

Secondé J. B. Cédillotte

que comme suite à la lettre de la Commission des chemins de fer du 17 Nov. 1917 #28324 le conseil autorise le Secrétaire Trésorier à s'informer auprès du Département de la Colonisation pour savoir si la balise du Rang E c'est à dire des lots 36 à 40 inclusivement est arpentée avec borne n° et si ce lots sont pris par quelques colons, et ce pour savoir si, dans le cas où ces lots sont pris et si, on doit sortir le dit Rang E, le conseil du Canton Joly peut forcer la C<sup>ie</sup> du C.P.R. à nous faire un crossing public. Jusqu'à présent à notre connaissance il n'y a un lot occupé le 35<sup>E</sup> et l'habitant a exigé du Conseil une sortie, qu'on lui a accordée et qui est faite, il ne reste plus qu'à traverser le chemin de fer - nous avons demandé au C.P.R. un passage public (crossing) la Commission des chemins de fer nous répond que "les traversées de chemin public qu'on doit établir après la construction d'un chemin relevant de l'autorité du gouvernement de la Puissance, ne s'accordent qu'à la condition d'en faire payer les frais d'établissement et d'entretien par la municipalité intéressée.

Est ce vrai ?

Adopté unanimement

Proposé par 1<sup>er</sup> le Conseiller - Julien Brassard

Secondé " " Fred. David.

que les commissions ci-dessus pour l'entretien de chemins d'hiv. 1917-18 soient acceptées, que le Secrétaire Trésorier donne avis à chacun des adjudicataires et leur fasse signer un contrat.

At. 5. 12. 17

5548  
5548  
5548  
5548

Montée du Rang J.  
Languoy

Julie Brassard  
Jos. Bovin

# 15.00  
40.00

av. 5.12.17	Montée Chapleau	Jos. Brousseau	\$ 40. <sup>00</sup>
"	Brassard Rang H.	Alp. Bilanget	" 25. <sup>00</sup>
"	Renard	Hemi Godard	" 15. <sup>00</sup>
"	Orban	Aug. Orban	" 12. <sup>00</sup>
"	Pont Boivin	Michel Boivin	" 7. <sup>00</sup>

fait le 11.17  
 le 5.12.17  
 qu'il soit donné de nouveaux avis de vente pour la montée Hilyons et la fontée Brisson. et que en ce qui concerne les montées du Rang H. et du Rang J chemin de la Chapelle elles soient laissés aux soins de. Inspecteurs. respectifs.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Fred. David  
 Seconde par " " Gustave Brisson

fait 2.12.17

que le Conseil accepte l'offre de M<sup>r</sup> Jules Brassard c'est à dire la somme de \$ 25<sup>00</sup>, clairs de tous frais pour la production de lettres pour les terrains de Gagnons et que suivant autorisation par résolution en séance du 20 Août 1917 M<sup>r</sup> le Trésorier Brisson passent le contrat avec M<sup>r</sup> Jules Brassard. Le conseil autorise le Sec<sup>r</sup> Trésorier à prendre le billet de M<sup>r</sup> Brassard. pour le montant ci-dessus à un an avec intérêts 6%, le paiement de ce billet peut être anticipé.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Labonté  
 Seconde par " " Ulric Brousseau

av. 5.12.17

de faire vendre au Conseil de Comté le lot n<sup>o</sup> 15 du Rang J. appartenant à M<sup>r</sup> Marius Finlay et qu'avis lui en soit donné ainsi qu'à J. J. Leconte.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
 Seconde " " J. B. Cédillotte

que le Sec<sup>r</sup> Trésorier soit nommé Président d' Election et qui lui soit allés \$5<sup>00</sup> pour son travail

Adopté unanimement

Conformément à l'art. 249 du Code Municipal. l'on procède au tirage au sort de 3 Conseillers qui doivent sortir de charge.

Messieurs J. B. Cédillotte, Julien Brassard & Gustave Brisson sont les 3 élus du sort et par conséquent sortent de charge

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson  
 Seconde par " " Julien Brassard  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Brousseau  
 Sec<sup>r</sup> Trésorier

Louis Farkinsville  
 Maire

A Labelle comté de Labelle district de Montcalm ce troisième jour de Décembre mil neuf cent dix sept en présence des témoins soussignés.

A comparu la Municipalité du Canton Joly corps Politique et Incorporé ayant son principal bureau d'affaires dans le Village de Labelle dit district et Comté, ici représentée et agissant aux présentes par Monsieur Louis Jubinville cultivateur du Canton Joly et Jules Ledoux du Village de Labelle en leur qualité respective de Maire et de Secrétaire Trésorier de la Municipalité du Canton Joly à ce dûment autorisé par une résolution passée par le conseil Municipal du Canton Joly à sa session du 20 Août 1917, laquelle comparante agissant et représentée comme susdit a par les présents vendu à Monsieur Jules Brassard cultivateur du Canton Joly à ce présent et acceptant acquéreur pour lui ses héritiers et ayant cause savoir:

- 1° le lot numéro 14 du Rang I du Canton Joly de la Contenance de 123 acres
- 2° le lot numéro 15 du Rang I du Canton Joly de la contenance de 123 acres.
- 3° Partie du lot numéro 14 du Rang I du Canton Joly coté ouest, ~~de la contenance de~~ ~~10 acres~~ avec bâtisse, y dessus irrigées.

*six hectares*  
*E. J.*  
*J. L.*  
*J. P.*  
*L. B.*  
*U. B.*

La contenance des terrains ci-dessus vendus s'entend plus ou moins la vendeuse étant propriétaire de ce que dessus vendu pour l'avis acquis du conseil de comté le six mars mil neuf cent douze.

Ainsi que le tout se trouve le dit acquéreur s'en déclarant satisfait pour l'avis ou et visé et en prendre livraison immédiatement, la dite vendeuse s'en desaisissant actuellement à son profit la présente vente est ainsi faite, à charge par l'acquéreur de payer les taxes, cotisations, impositions foncières et répartitions d'Eglise qui seront dues, quitte et net du passé à ce jour.

En outre pour et moyennant la somme de vingt cinq dollars clair, la vendeuse n'entraîne dans aucun frais pour la production des titres, payable par un billet à douze mois avec Intérêts de 6%, ce paiement pouvant être anticipé au gré de l'acheteur le conseil Municipal du Canton Joly par résolution en date de ce jour autorisant Monsieur le Maire et le Secrétaire Trésorier agissant aux présentes à accepter le billet de l'acquéreur, Monsieur Jules Brassard dont acte fait et passé au dit lieu et les jour mois et an ci dessus mentionnés en présence des témoins soussignés.

Louis Jubinville Maire

Jules Ledoux

Jules Brassard

Canada  
 Province de Québec  
 district de Montcalm  
 Comté Labelle

Je Jules Brassard de Labelle étant dûment assermenté déclare et dit avoir été présent à la passation de l'acte ci-dessus, qu'il y a vu les personnes y nommées le signer au lieu et les jour, mois et an y mentionnés et que lui, le dit desposant et Marie Brassard de Labelle sont les témoins au dit acte et y ont apposé leurs signatures.

Jules Brassard  
 Marie Brassard

Assemblé devant moi à Labelle ce 15<sup>e</sup> jour de ~~Decembre~~ Janvier mil neuf cent dix sept.

Marie Brassard

Jules Ledoux  
 C. C. S.  
 pour le district de Montcalm

Jules Brassard